

PLAN DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce document présente une proposition des sections que peut contenir une politique de développement durable. Elle inclut une mise en contexte, l'engagement envers le développement durable, des définitions, des principes directeurs, des axes d'intervention et leurs objectifs respectifs ainsi qu'une section portant sur la mise en œuvre et les responsabilités. Une annexe est également proposée.

Mise en contexte

Une mise en contexte de l'organisme permet de saisir l'environnement dans lequel il évolue. Les principales activités et leur étendue, les missions ainsi que des faits saillants notamment sur les modes de fonctionnement peuvent y être abordés.

Démarche en développement durable

L'engagement de l'organisme envers la durabilité dans ses activités illustre son niveau de maturité, c'est-à-dire si l'organisme commence ou a déjà entamé des démarches en développement durable. L'annexe 1 peut être mentionnée ici, si elle a été réalisée.

Définitions

L'identification des définitions de mots et de termes d'importance employés dans la politique de développement durable permet au lecteur de comprendre un vocabulaire pour lequel il n'est peut-être pas familier. Les dictionnaires offrant des définitions sont nombreux, comme l'[Office québécois de la langue française](#), [Termium Plus](#), [Usito](#), etc. Il importe de mentionner les références rattachées aux définitions, dans un souci d'[intégrité intellectuelle](#).

Principes directeurs

La [loi sur le développement durable](#) du Québec énonce des principes pouvant s'intégrer dans les objectifs de la politique de développement durable.

Les 16 principes de développement durable :

- santé et qualité de vie
- équité et solidarité sociales

- protection de l'environnement
- efficacité économique
- participation et engagement
- accès au savoir
- subsidiarité
- partenariats et coopération intergouvernementale
- prévention
- précaution
- protection du patrimoine culturel
- préservation de la biodiversité
- respect de la capacité de support des écosystèmes
- production et consommation responsable
- pollueur payeur
- internalisation des coûts

Quelques principes qui se transposent dans les activités et les pratiques de l'organisme en question peuvent être énumérés.

Axes d'intervention et objectifs

L'axe d'intervention correspond à un thème large dans lequel l'organisme souhaite intervenir, par exemple la gestion de l'eau ou des matières résiduelles. L'ajout d'un paragraphe introductif permet de mettre en contexte la pertinence et l'importance de cet axe. Pour chaque axe d'intervention, un ou des objectifs sont identifiés.

Exemple :

Transport

Le transport constitue un axe majeur de l'empreinte environnementale de l'organisme X. Au quotidien, le transport permet aux employés de rejoindre les bureaux administratifs en plus d'assurer le bon fonctionnement des opérations. Cependant, il importe de tenir compte des répercussions environnementales de ces déplacements, notamment en ce qui a trait aux émissions de gaz à effet de serre et à l'utilisation des ressources. Face à ces défis, l'organisme X repense son approche en matière de Y et Z.

Objectif 1 : Encourager à la mobilité durable et sensibiliser à cette pratique

Objectif 2 : Minimiser les émissions de GES liées aux déplacements

Mise en œuvre et responsabilités

Cette section regroupe la façon selon laquelle la politique de développement durable sera mise en œuvre et à qui reviennent les responsabilités d'approbation, de planification, de suivis, etc. La date de mise en œuvre est également mentionnée.

ANNEXE 1 – SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DES PRATIQUES ACTUELLES

Cette annexe permet d'offrir un aperçu des pratiques actuelles en développement durable en fonction des axes ou orientations développés dans la politique. Cela peut se faire sous forme de listes verticales.

Exemple :

Transport

- Compensation à la hauteur de 80 % des émissions de gaz à effet de serre émises en 2022 auprès de Planetair;
- Sensibilisation au transport actif auprès des employés sous forme d'affiches disposées dans les bureaux administratifs;
- ...